DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20180927-lmc100000017714-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 02/10/2018
Réception Préfet : 02/10/2018
Publication RAAD : 02/10/2018

Séance du jeudi 27 septembre 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/09/27-1/04**

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes l'Orée de la Brie - Contrat cadre et programme d'actions.

Lors de sa séance du 20 novembre 2015, l'Assemblée départementale a adopté : le Contrat Intercommunal de Développement (CID) dispositif contractuel à l'échelle des EPCI à fiscalité propre. Depuis l'acceptation de sa candidature, le 20 novembre 2017, la Communauté de communes l'Orée de la Brie a œuvré avec le Département à l'élaboration de son contrat et propose un programme d'actions découlant de son projet de développement.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 relative à l'approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier modifié,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de communes l'Orée de la Brie et le plan d'actions prévisionnel, tel qu'il figure en annexe n°1 de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer ce contrat au nom du Département.

Article 3 : de soutenir financièrement ce programme d'actions dans la limite d'une enveloppe globale de 1 067 040 €. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Contrat Intercommunal de Développement » : opération « CID de la Communauté de communes l'Orée de la Brie – DI 2018 ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne